



Contrat de scolarité de l'étudiant SHN 2022-2023

Statut de l'étudiant sportif de haut niveau Contrat Pédagogique 2022-2023 (Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

L'étudiant

NOM et Prénom :
Date de naissance :/...../.....
N° étudiant UM :Téléphone :
Formation suivie par l'étudiant :
Discipline sportive pratiquée :
Club sportif ou structure d'entraînement :
Courriel : Téléphone :

La composante

Composante d'appartenance (U.F.R.) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : DEUST ACSS 1ère année

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :/...../2022

Objectifs du contrat

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à sa réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de ses résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



Contrat de scolarité de l'étudiant SHN 2022-2023

DEUST ACSS 1ère année

Modalités du contrat

TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT

L'étudiant doit impérativement se présenter à chaque enseignant afin de l'informer de son statut en début de semestre

Semestre 2

NOM : Prénom :

Tél. :

UE Semestre 1	ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE	MODE de CONTRÔLE
---------------	-------------------------	------------------

code	Intitulés	
------	-----------	--

Les enseignements du DEUST 1 ACSS se font uniquement en contrôle continu, voir avec les enseignants pour les évaluations.

Contrat à retourner IMPÉRATIVEMENT à
La scolarité avant le 20 janvier 2023.



Contrat de scolarité de l'étudiant SHN 2022-2023

ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :

Joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé

Sauf dispositions plus **favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs.*

MODALITÉS DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat : ☐ Oui ☐ Non

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM se réserve la possibilité :

- De mettre un terme aux aménagements proposés,
- D'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- Soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission de septembre ou octobre 2022
- Soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en **deux exemplaires**, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

**Le responsable
pédagogique**

Le Directeur de la Composante